

Avis public



PROMULGATION RÈGLEMENT RCA24 17400

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 4 novembre 2024 est réputé conforme au plan d'urbanisme et est entré en vigueur le 5 décembre 2024.

RÈGLEMENT RCA24 17400:

Règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276)* afin de corriger les limites des zones 0542, 0596 et 0628, d'ajouter la catégorie d'usage "Espace naturel - E.1(2)" à la zone 0596 et de créer deux nouvelles zones E.1(2) (1001 et 1002) à même les zones 0589 et 0268 - Parcs du Précieux-Sang, Mackenzie-King et Marie-Gérin-Lajoie.

Le présent avis ainsi que le règlement sont disponibles sur le site Internet de l'arrondissement dont l'adresse est : montreal.ca/cote-des-neiges-notre-dame-de-grace, en cliquant sur « Avis publics ».

FAIT à Montréal, ce 10 décembre 2024.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate